Accusé de réception en préfecture 095-219502572-20230602-d-2023-31-AU Date de télétransmission : 05/06/2023 Date de réception préfecture : 05/06/2023

Département du Val d'Oise Ville de La Frette-sur-Seine



Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET: CALAMÉO -ABONNEMENT LOGICIEL LIVRE NUMERIQUE -SITE INTERNET

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22, Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus, Considérant la nécessité de publier en ligne les magazines municipaux, Considérant la proposition de la société CALAMÉO située 25 rue de Ponthieu à Paris 75008 d'offre de service en ligne permettant la conversion gratuite de documents en publications numériques,

DECIDE

De signer un contrat d'abonnement Platinum avec la société CALAMÉO située 25 rue de Ponthieu à Paris 75008 pour la publication en ligne des magazines municipaux. Le montant de l'abonnement est de 588 € HT soit 705,60 € TTC pour une durée d'un an.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 2 juin 2023

Le Maire Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT